

Date 3 mai 2023

Monsieur le député

Objet : demande de mise en place urgente d'un cadre législatif sur les datacenters

Le Collectif pour l'Espace Naturel de Montjean [1], association de protection de l'environnement regroupant des personnes des communes de Wissous (91), Rungis et Fresnes (94), souhaite vous alerter sur les conséquences néfastes du développement anarchique des datacenters en France.

Notre collectif a été sensibilisé sur ce sujet suite à l'annonce de l'implantation d'un datacenter à Wissous [2]. Nous avons étudié le dossier en détail et pu constater que, malgré des législations incitatives françaises [3] et européennes [4] et des engagements pris par les acteurs du numérique eux même pour minimiser l'impact environnemental [5], ce projet présente des risques pour les riverains (rejets de polluants et bruit) et des risques pour l'environnement dus à l'absence de récupération de la chaleur fatale.

Cette constatation est d'autant plus inquiétante que la France est au centre de l'attention des constructeurs de datacenters du fait qu'elle offre beaucoup de garanties de réussite : une volonté politique affichée de leur développement [6], un réseau énergétique fiable, une cyber sécurité développée, des grands hubs de collecte et de partage de données. Il en découle une augmentation exponentielle du nombre de centres de données en France, plus de 260, ce qui lui vaut la 8<sup>ème</sup> place mondiale. L'augmentation actuelle du nombre et de la puissance des centres de données en France est exponentielle [7]. D'après l'Ademe, les datacenters représentent aujourd'hui 25 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités numériques et 16 % de l'empreinte carbone [8].

Outre l'impact direct sur les riverains et l'environnement, la consommation électrique des datacenter (2% de la consommation française) est préoccupante [9]. RTE s'inquiète d'une saturation du réseau à l'horizon 2035 [10] avec 20 terawattheure (plusieurs réacteurs nucléaires) pour les seuls datacenters à l'heure où l'on demande aux citoyens de faire des efforts sur leur consommation.

Les membres du Collectif ont relayé leurs inquiétudes auprès de la presse écrite, de la radio et de la télévision [11] et ont pu voir qu'elles étaient partagées par d'autres associations de citoyens dénonçant des pratiques similaires [12]. L'alerte que nous donnons s'appuie aussi sur le parcours suivi par les états européens hébergeant actuellement le plus grand nombre de data center à savoir le Royaume Uni et l'Irlande [13].

Conscients que le développement du numérique et avec lui celui des centres de données est aujourd'hui incontournable, nous demandons qu'un cadre législatif soit mis en place rapidement, pour contraindre et non plus seulement inciter les acteurs du marché. Ce cadre devra prendre en compte la protection des riverains et de l'environnement afin de s'intégrer dans la lutte contre le dérèglement climatique. Pour cela, il imposera des études d'impact systématiques prouvant l'absence de rejets toxiques ou de polluants, de nuisances sonores et de pollution de l'eau. Il rendra aussi obligatoire la récupération de la chaleur fatale.

De même, une planification à l'échelle nationale, en concertation avec les producteurs d'électricité, devra être mise en place, afin de garantir une alimentation énergétique décarbonée des futurs centres et stopper leur croissance aujourd'hui anarchique, soumise à la seule acceptation des préfets.

Ce courrier est le signe de notre volonté de croire en une résolution par voie parlementaire d'une situation devenue alarmante. Aussi, en tant que regroupement d'associations environnementales et de citoyens responsables, le Collectif souhaite vous avoir convaincu du bien-fondé de ses demandes, et ose espérer que vous porterez rapidement ces dernières devant le Parlement.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le député, nos respectueuses salutations citoyennes.

Le Collectif pour l'Espace naturel de Montjean

[1] : Statuts de l'association : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100087881600323>

[2] : Le Datacenter de Wissous - 91- déjà partiellement en activité (19,5 MegaWatt) fera naitre à terme le 4ème plus puissant datacenter de France avec une puissance totale de 83 MW). Sa première extension (45 MW) ne prévoit pas de filtres à particules malgré une combustion minimale de 108 tonnes de fuel par an et la totalité de la chaleur dite « fatale » (à terme l'équivalent de 80 000 radiateurs de 1000 Watt fonctionnant 24h/24 - 365 jours/365) sera évacuée directement dans l'atmosphère. Actuellement avec seulement un quart du data center en service les nuisances sonores sont telles qu'elles ont provoqué un dépôt de plainte des riverains.

[3] Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021

[4] « Shaping Europe's Digital Future ». Façonner l'avenir numérique de l'Europe.

[5] "Pacte pour des centres de données climatiquement neutres ». Engagement d'autorégulation à l'initiative des principaux acteurs du numérique dont le fabricant du data center de Wissous.

[6] Cf propos du ministre M Bruno Lemaire en 2019.

[7] Lisses 149 Mégawatt, Argenteuil 140 MW, Chartres 100 MW, Wissous 83 MW...

[8] Cf Rapport de l'Ademe-Arcep : « Evaluation de l'empreinte environnementale du numérique en France en 2020, 2030 et 2050 » - Mars 2023.

[9] Un datacenter de 83 MW comme celui prévu à Wissous représentera une consommation électrique d'une ville de 70 000 habitants.

[10] Document de cadrage du bilan prévisionnel 2035 – RTE - février 2023

[11] Le Parisien, Ouest France, France Inter, BFM TV

[12] en 2012 à la Courneuve, en 2016 dans Paris 11<sup>ème</sup>, en 2021 à Brétigny sur Orge ou encore en 2023 à Marseille.

[13] Moratoire de septembre 2021 en Irlande ; note du service de développement du Grand Londres (GLA) en juillet 2022 ; Moratoire de 2020 à Amsterdam prolongé de 9 mois en 2023